



## Avec vous, des élu-e-s engagé-e-s pour défendre et revaloriser notre métier

### AMÉLIORER LES CONDITIONS DE TRAVAIL

Pour lutter contre l'augmentation du nombre d'élèves à charge et les injonctions managériales, le SNES-FSU et le SNUEP-FSU s'engagent et agissent pour :

- un plan pluriannuel de **créations de postes**, avec pour objectif un CPE pour 250 élèves, et la reconstitution du potentiel de remplacement,
- le **respect du temps de travail** : 35h effectives hebdomadaires, toutes activités confondues, avec compensation des dépassements horaires,
- l'**amélioration des procédures et des conditions d'affectation** et de mutation, notamment par le maintien des affectations au barème sur postes spécifiques académiques existants ainsi que le refus de créations supplémentaires à Paris,
- le respect des préconisations émises lors des déplacements du CHSCT en établissement,
- du temps pour le travail en **collaboration avec les équipes pédagogiques**,
- **des équipes d'étudiants-surveillants** étoffées, formées et reconnues,
- l'aménagement des **fin de carrière**.

### REVALORISER NOS SALAIRES ET NOS CARRIÈRES

Grâce à l'action collective sur PPCR, nous avons obtenu un début de revalorisation, mais celle-ci ne permet pas de restaurer l'attractivité de notre métier. Avec vous, le SNES-FSU et le SNUEP-FSU exigent :

- l'**augmentation** de la valeur du point d'indice avec rattrapage des pertes subies,
- un déroulement de **carrière accéléré** en 11 échelons, intégrant l'actuelle hors-classe,
- l'accès de toutes et tous à la hors-classe étant désormais assuré, la **transformation de la classe exceptionnelle** comme débouché de carrière pour tous,
- l'accès à l'**échelle de rémunération des agrégés**.

### AFFIRMER NOTRE IDENTITÉ PROFESSIONNELLE

Pour conforter la place des CPE dans le second degré, le SNES-FSU et le SNUEP-FSU exigent le **maintien des CPE dans un régime dérogatoire au statut général de la fonction publique**, agissent pour que l'institution cesse de dénaturer notre identité professionnelle et pour que les avancées acquises dans la circulaire de missions soient mises en pratique :

- un **métier centré sur le suivi en équipe de l'implication des élèves** pour réduire les inégalités et favoriser leur réussite scolaire et leur épanouissement,
- le respect de la position de personnel éducatif concepteur de son métier et l'**abandon des pressions et injonctions managériales**,
- un CPE qui ne soit ni membre de l'équipe de direction ni membre de droit du CA,
- une **évaluation-conseil** assurée par un corps d'inspection spécifique issu du corps.

### DANS LES CAP COMME DANS LES CT : ENSEMBLE, POUR AVANCER !

La FSU, première fédération de l'éducation, rassemble des syndicats nationaux comme le SNES et le SNUEP et siège dans les comités techniques nationaux et académiques.

Voter pour le **SNES et le SNUEP aux élections pour les commissions administratives paritaires (CAP)** et pour la **FSU pour les élections aux comités techniques (CT)**, c'est se donner :

- **des élu-e-s** travaillant à vos côtés, majoritaires dans la profession, déterminé-e-s pour améliorer vos conditions de travail, d'affectation, de formation, de carrière et de rémunération ;
- **des syndicats attachés à l'unité et la cohérence du second degré**, fortement implantés dans les établissements, soucieux de défendre l'intérêt de chacun, le respect des missions et des statuts des personnels ;
- **une fédération active dans tous les débats** qui concernent nos professions, sachant obtenir des acquis en conjuguant combativité et négociation.

Pour les CAP votez :

Pour les CT  
votez :



ENGAGÉS  
AU QUOTIDIEN